




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-123**

**Séance publique du**

**12 mars 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180312- lmc1126591-DE-1-1
Date de signature : 14/03/2018
Date de réception : mercredi 14 mars 2018
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : RÉNOVATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON  
SYNTHÉTIQUE AU COMPLEXE SPORTIF GEORGES CARCASSONNE**

Le 12 mars 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/03/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Dominique AUGÉY à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction des Sports

**Nomenclature : 1.1**  
Marchés publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 MARS 2018

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Francis TAULAN  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. BOUDON Jacques

**Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

**OBJET** : ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : RÉNOVATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE AU COMPLEXE SPORTIF GEORGES CARCASSONNE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La municipalité d'Aix-en-Provence continue son programme de créations et de rénovations d'équipements sportifs, cherchant ainsi à répondre au mieux aux problématiques des clubs locaux et à palier l'inégale répartition des infrastructures sur le territoire.

Le secteur centre de la Ville d'Aix-en-Provence ne compte sur son patrimoine que le complexe sportif Georges Carcassonne, fortement sollicité par les clubs et les établissements scolaires aixois.

Ce complexe, d'une superficie de 11 hectares comprend actuellement un gymnase, des locaux de vie et plusieurs équipements de plein air parmi lesquels on compte notamment quatre terrains de grand jeu : le terrain honneur en gazon naturel, deux terrains en stabilisé et un terrain en gazon synthétique. Une trop grande sollicitation et des aléas météorologiques qui rendent parfois ces terrains inaccessibles, accentuent une usure prématurée de ces équipements préjudiciable à une pratique de qualité.

Le projet envisagé au stade Carcassonne prévoit la rénovation du terrain en gazon synthétique 110 m x 74 m créé en 2005, premier terrain synthétique créé sur la ville et destiné à la pratique du football, aussi bien pour les entraînements que pour les compétitions. A ce jour, ce terrain accueille le Pays d'Aix Football Club (PAFC - 420 licenciés), le Football Loisir Aixois (FLA) et les établissements scolaires aixois.

La rénovation de ce terrain en gazon synthétique est désormais une nécessité pour obtenir l'homologation fédérale et pour assurer une pratique dans des conditions de sécurité optimale. Elle permettra de répondre non seulement à l'utilisation intensive des clubs mais aussi aux prescriptions édictées par la Fédération Française de Football pour y autoriser l'organisation de rencontres de niveau régional.

La rénovation consiste à remplacer l'actuel revêtement du terrain par la pose d'un nouveau revêtement en gazon synthétique.

Les enveloppes budgétaires correspondant à ce projet sont prévues au plan pluriannuel d'investissements 2018.

Compte tenu des éléments qui précèdent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme tel que défini ci-dessus ;
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle individualisée ;
- **APPROUVER** le coût global de l'opération, soit 450 000 € T.T.C. ;
- **AUTORISER** le lancement de l'appel d'offres ;
- **AUTORISER** Monsieur l'Adjoint Délégué à lancer les consultations ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires financiers notamment le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le C.N.D.S., la Métropole Aix Marseille Provence.
- **DIRE** que cette opération sera financée dans le cadre du budget de l'année 2018.

DL.2018-123 - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : RÉNOVATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL  
EN GAZON SYNTHÉTIQUE AU COMPLEXE SPORTIF GEORGES CARCASSONNE-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES TECHNIQUES  
BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS

DEPARTEMENT  
CONSTRUCTIONS NEUVES

DIRECTION CONDUITE  
D'OPERATIONS

TEL. 04 42 91 97 57  
FAX 04 42 91 90 87

## FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE

**OBJET : Rénovation du terrain synthétique du complexe sportif George Carcassonne.**

Date ou période de la réalisation : 2018.

Demande d'approbation inscrite au Conseil municipal du : 26 janvier 2018.

### 1/ SERVICES :

Conduite d'opération	Sces Ville	Direction Conduite d'Opérations
Etudes de conception	Sces Ville	Service Génie Civil et Ouvrages d'Art
Assistance à maîtrise d'ouvrage (dimensionnements d'ouvrages, estimatifs travaux, rédaction de c.c.t.p.)	3 500 €	Accord-cadre à bons de commande P17-039
Contrôle technique du revêtement en gazon synthétique selon le règlement de la Fédération Française de Football	9 000 €	Consultation < 25 000 € H.T.
mission coordination hygiène et sécurité	1 000 €	Marché à bon de commande A16-081
<b>U.F. SERVICES - Total n°1 =</b>	<b>13 500 €</b>	

### 2/ TRAVAUX :

Travaux de remplacement du revêtement existant	357 000 €	Mapa travaux > 90 000 € H.T.
<b>U.F. TRAVAUX - Total n°2 =</b>	<b>357 000 €</b>	

### 3/ Pour information :

Publicité pour la consultation Appel d'Offres	4 500 €	
<b>Total n°3 =</b>	<b>4 500 €</b>	

<b>Montant global h.t. (1 + 2 + 3) =</b>	<b>375 000 €</b>	
<b>Montant global t.t.c. (1 + 2 + 3) =</b>	<b>450 000 €</b>	

*Les montants mentionnés sont des estimations hors taxes, établies de manière sincère et raisonnable, afin de déterminer sans risque les seuils de procédures applicables. La fiche opérationnelle sera actualisée au fil de l'avancement des études sans que les procédures déterminées initialement puissent être remises en cause.*